



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente des finances publiques

Étude détaillée du projet de loi n° 108 — Loi
modifiant la Loi sur les impôts et d'autres
dispositions législatives d'ordre fiscal (1)

Le jeudi 22 mai 1997 — N° 11

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau



QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des
commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des finances publiques

Le jeudi 22 mai 1997

Table des matières

Remarques préliminaires

M. Roger Bertrand

1

M. Russell Williams

1

Autres intervenants

M. Rosaire Bertrand, président

M. Cosmo Maciocia

Le jeudi 22 mai 1997

Étude détaillée du projet de loi n° 108

(Quinze heures trente et une minutes)

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): À l'ordre. À l'ordre, s'il vous plaît. Le quorum est constaté, M. le secrétaire?

Le Secrétaire: Oui, M. le Président.

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): Je vous rappelle le mandat. La commission des finances publiques est réunie afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal.

Est-ce qu'il y a des remplacements, M. le secrétaire?

Le Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Baril (Arthabaska) est remplacé par M. Bertrand (Portneuf) et M. Bordeleau (Acadie), par M. Williams (Nelligan).

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): Je vous remercie. Alors, nous procédons aux remarques préliminaires, M. le ministre.

Remarques préliminaires

M. Roger Bertrand

M. Bertrand (Portneuf): Très, très brèves, M. le Président, parce que je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir. J'aimerais, à ce moment-ci, simplement indiquer qu'il s'agit d'un projet de loi de nature plutôt technique qui vise l'harmonisation, c'est-à-dire la simplification, finalement, pour tout le monde, puisqu'on adopte des règles similaires dans les différents régimes fiscaux.

Alors, à ce moment-ci, je crois, cependant, M. le Président, que le député de Nelligan souhaitait intervenir. Alors, j'arrêterai là mon intervention pour l'instant.

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): Merci, M. le ministre. M. le député de Nelligan, porte-parole officiel de l'opposition, pour vos remarques, s'il vous plaît.

M. Russell Williams

M. Williams: Oui, toujours avec votre droit de réplique, si je peux dire. Oui, effectivement, M. le Président, le ministre délégué et moi avons eu une chance de parler brièvement avant le début de cette commission. Et je voulais souligner que j'accepte que son bureau a fait tout son possible pour répondre à mes demandes avant de commencer l'étude de ce projet de loi.

Mais, malgré ses efforts, nous, comme opposition officielle, avons reçu des documents assez pertinents, assez importants, le document de la liste des sujets et aussi l'article par article, à plus ou moins 18 heures, hier, ici, à la porte n° 6 de l'Assemblée nationale. Nous avons reçu une copie et, avec les engagements que nous avons déjà planifié dans nos agendas, malgré le fait que nous ayons eu juste une copie et que le temps ait été assez précieux, mes collègues et notre département de recherche n'ont pas eu la chance d'étudier ces articles.

Et, aujourd'hui, au début de la période de questions, j'ai eu une surprise, j'ai eu un cahier de bulletins d'information à mon pupitre, que j'ai apprécié avoir, sauf que c'est un des documents que j'ai demandé de recevoir avant qu'on puisse commencer. Et vous savez, M. le Président, que nous sommes tous attentifs pendant la période de questions, et avec ça, je n'ai pas eu une chance de vraiment vérifier. Avec ça, M. le Président, je pense que la meilleure chose — et le ministre délégué, lui-même, a suggéré ça, hier — c'est que je propose une suspension de travail pour nous donner une chance d'avoir une séance de travail telle que le ministre a proposé lui-même, hier, pour s'assurer que nous aurons clarifié toutes les questions. Parce que, sans ça, je pense que je serais obligé de demander une étude article par article de ce projet de loi. Et je sais que ce n'est pas la tradition dans les projets de loi assez complexes. Mais j'ai cité l'article 1 du projet de loi, pendant mon intervention, hier, et vous savez que c'était assez complexe. Et c'est pourquoi je pense que c'est la meilleure chose d'être responsable et de suspendre les travaux pour faire une séance de travail de la commission.

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): Je vais entendre M. le ministre et on prendra une décision tout de suite après.

M. Bertrand (Portneuf): Oui, M. le Président. Alors, je pense qu'on est effectivement devant une impossibilité, davantage technique que politique.

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): Oui, voilà!

M. Bertrand (Portneuf): Simplement que la rapidité avec laquelle nous nous retrouvons dans le moment, en commission parlementaire, ne nous a pas permis de tenir, avec notre collègue, la session de travail que nous avons l'habitude de tenir. Et il faut se rappeler que les projets de loi du ministère du Revenu sont des projets de loi assez compliqués au sens de la plomberie, je dirais, là. Elle n'est pas toujours facile à comprendre dans une première lecture. Je pense que ça serait au grand bénéfice de l'ensemble de la commission que nous ayons effectivement

l'occasion de procéder à une session de travail avec le député de Nelligan et éventuellement ses collègues. J'ai eu l'occasion, avec mes collègues ministériels, de tenir une telle rencontre juste avant l'heure du dîner et j'aurais souhaité pouvoir le faire également avec les députés de l'opposition. Donc, ça m'apparaît tout à fait à ce moment-ci dans l'ordre de procéder de la façon suggérée.

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): Alors, pour fins d'enregistrement — je vais peut-être répéter la proposition puis on reviendra à vous, M. le député — la proposition du député de Nelligan, et acceptée par M. le ministre, est de suspendre les travaux de la commission sine die. Un coup suspendu — si vous voulez me laisser terminer — on arrête les enregistrements et il y a une séance de travail avec M. le ministre, le député et les fonctionnaires comme normalement vous auriez eue. Est-ce que c'est bien ça le sens de la proposition?

M. Maciocia: C'est ça que j'ai...

M. Williams: Oui, après mon collègue, juste dire quelques mots. Je voudrais souligner l'importance de ça parce que cette loi n° 108 vient du budget de 1995. Avec ça, il me semble que j'ai le droit de demander d'avoir les documents 12 heures avant qu'on commence. Aussi, déjà, dans le cahier de bulletins, il y a un bulletin de 1992. Avec ça, il me semble que nous avons eu toute la possibilité d'avoir les documents à l'avance, et je voudrais profiter de l'offre du ministre de faire un échange un peu plus informel. Je passe la parole à mon...

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): M. le député de Viger, je dois tout de suite faire une petite correction. Ça ne sera pas «suspendu», le terme employé, mais «ajourné sine die» évidemment. Puis, un coup que ça sera terminé, là, vous travaillez. Oui, M. le député de Viger.

M. Maciocia: C'est ça que je voulais dire, M. le Président. J'allais dire que...

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): Je m'excuse de mon erreur.

M. Maciocia: ...la commission est ajournée...

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): Voilà.

M. Maciocia: ...qu'elle va siéger probablement la semaine prochaine, article par article, mais là il va y avoir la session de travail entre le ministre, les fonctionnaires et le porte-parole de l'opposition dans ce dossier-là, si j'ai bien compris. Est-ce que c'est ça?

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): C'est que j'ai compris aussi.

M. Maciocia: Parfait.

Le Président (M. Bertrand, Charlevoix): Alors, est-ce que c'est accepté? Adopté. Alors, la commission ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 15 h 38)